

## CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 février 2013

L'an deux mil treize, le 21 février à 18 heures trente minutes, le Conseil Municipal de Méry-es-Bois, régulièrement convoqué par courriel le 14 février 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Michel DESIR.

**Présents: (10/13)** M. DESIR Michel, Mmes CHAPUIS Yvette, PERIER-FRISON Claire, MM. BOTREL Daniel, COUDRAT François, DESCHAMPS Jean-Pierre, HERSEM Stéphane, PAUL-HAZARD Étienne, ETIEVE Gilbert, et M.RENAUD Jean-Pierre qui est arrivé à 19h20.

### **Absents (3/13)**

Mme BLENET Georgette (excusée) qui a donné procuration à M. COUDRAT François  
Mme PAJON Danièle (excusée) qui a donné procuration à M. ETIEVE Gilbert  
Mme COUADE Emmanuelle, excusée

**Secrétaire de séance** : M. Gilbert ETIEVE a été nommé secrétaire de séance

### **Ordre du jour**

- Approbation du procès-verbal du CM du 22 janvier 2013
- Approbation du procès-verbal du CM du 1<sup>er</sup> février 2013

#### Projets :

- Aménagement de voirie – Réseau eau potable et réseaux eaux pluviales – Approbation du projet – Demande de subvention.
- Chauffage du site de l'école primaire – Approbation du projet – Demande de subvention.

#### Gestion des ressources humaines :

- Modification des régimes indemnitaires : maintien ou non à titre individuel des montants des régimes indemnitaires attribués aux bénéficiaires de l'indemnité d'exercice des missions des préfectures au personnel de la commune.
- CDIisation : création d'un poste en CDI pour un adjoint technique contractuel, indice de rémunération : 309, date d'effet du 13 mars 2012 et pour une durée hebdomadaire de 17 heures (article 21 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012).
- Modification du temps de travail d'un adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe.
- Renouvellement du contrat CAE-CUI, aide scolaire pour une durée de 6 mois.
- Information sur recrutement emploi d'avenir

#### Finances :

- Prise en charge de dépenses d'investissement avant vote du budget

#### Syndicat intercommunal :

- Modification des statuts du SDE18

#### Questions diverses

**1°) Lecture du procès-verbal du conseil municipal du 22 janvier 2013** : ce dernier est adopté à l'unanimité

**2°) Lecture du procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2013** : ce dernier est adopté à l'unanimité

### **3°) Délibération 1308 : Approbation du projet aménagement de voirie, réseau eau potable, réseau eaux pluviales. Demande de subvention :**

Monsieur le Maire demande au responsable de la commission eau-assainissement, M. ETIEVE Gilbert, d'exposer au Conseil Municipal les projets complémentaires aux travaux d'assainissement.

Les travaux d'aménagement du centre bourg programmés sur la commune comportent :

- la rénovation de la Grande Rue,
- la création d'une « Zone 30 » sur tout le centre bourg,
- la création d'aménagement sécurisé pour les déplacements piétons,
- l'accessibilité des lieux publics et des commerces du centre bourg aux personnes à mobilité réduite,
- la sécurisation de l'entrée de l'école, de la zone d'arrêt du bus scolaire, et des déplacements des écoliers jusqu'à la cantine,
- le renouvellement des conduites d'eau potable Grande Rue, Rue Froide et Route des Patineaux jusqu'à l'ancien château d'eau.
- la création d'un réseau de déconnexion des eaux pluviales en amont du bourg (côté sud)
- le renforcement du réseau d'eaux pluviales Grande Rue

Le montant de l'opération s'élève à : 499 000 € H.T Ce montant se répartit comme suit :

- Montant de l'opération « Réseau eau potable » : 147 000 € H.T.
- Montant de l'opération « Réseau eaux pluviales » : 93 000 € H.T.
- Montant de l'opération « Aménagement de bourg » : 184 000 € H.T.
- Montant de l'opération « Aménagement de sécurité » : 75 000 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est à ce jour le suivant :

	Travaux et prestations	Subvention CG18	Subvention DETR	Fonds propres
Réseau eau potable	147 000 €		36 750 €	110 250 €
Aménagement du Bourg	184 000 €	25 000 €	50 000 €	109 000 €
Aménagement de sécurité	75 000 €		25 000 €	50 000 €
Réseau eaux pluviales	93 000 €			93 000 €
TOTAL	499 000 €			362 250 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

	Date prévisionnelle
Lancement de l'appel d'offres	Février 2013
Notification du marché	Mai 2013
Période d'exécution	Septembre 2013 à juin 2014

**Décision du CM :** Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté par 10 voix pour et 1 abstention

- APPROUVE le projet présenté,
- SOLLICITE toutes aides et notamment celles du Conseil Général du Cher (avec dérogation si possible), de l'Etat et du Pays (avec dérogation si possible), et au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux aux montants maximum, pour réaliser ces travaux,
- DECIDE d'autofinancer le montant de travaux restant à la charge de la commune, en ayant recours à l'emprunt, dans la mesure où les subventions sollicitées sont accordées,

- AUTORISE le Maire à lancer la consultation, à signer les marchés de travaux ainsi que tous les documents nécessaires à la poursuite des opérations notamment les demandes de subventions.

Mme Yvette CHAPUIS a justifié son abstention par un manque de place de stationnement dans la Grande Rue, dans le projet d'aménagement.

#### **4°) Délibération 1310 : Régime indemnitaire du personnel communal**

Suite aux modifications sur les traitements au 1<sup>er</sup> février 2013, concernant l'indemnité d'exercice des missions des préfectures (IEMP), il est décidé, tel que prévu par les textes de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, de maintenir le montant « adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe » à 1173,86 € annuel. Les montants des autres grades seront réévalués à l'arrêté ministériel du 24 décembre 2012.

**Décision du CM** : Le Conseil, à l'unanimité des présents vote cette délibération

#### **5°) Délibération 1311 : Création d'un poste en CDI**

Afin d'être conforme à la réglementation en vigueur, Monsieur le maire propose la création d'un poste en CDI pour un adjoint technique contractuel, indice de rémunération : 309, date d'effet du 13 mars 2012 et pour une durée hebdomadaire de 17 heures (article 21 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012).

M. Deschamps demande si les modalités financières de ce contrat seront identiques au contrat actuel, en particulier la diminution des charges. La réponse donnée est : oui.

**Décision du CM** : Le Conseil, à l'unanimité des présents vote cette délibération

#### **6°) Modification du temps de travail d'un adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe :**

Monsieur le maire informe le conseil, que suite à une restriction médicale d'un agent, l'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe effectue des heures complémentaires pour palier à cette restriction. La modification du contrat de 30 à 35 heures est donc mise en débat.

Résultat : en prévision des modifications probables des postes, au regard des réformes à venir, il est préférable de ne pas modifier les contrats de travail actuellement. La réorganisation globale doit être étudiée et c'est l'ensemble des contrats qui seront réexaminés en fonction des prochaines réformes. Les horaires actuels de l'agent administratif 2<sup>ème</sup> classe dus à une modification des postes de travail seront rémunérés en heures complémentaires.

#### **7°) Délibération 1312 : Renouvellement du contrat CAE-CUI aidé à 70%**

Monsieur le maire propose le renouvellement du contrat, au poste d'aide scolaire. Contrat établi suite à la délibération n° 1243 du 22 juin 2012. Renouvellement pour une nouvelle période de 6 mois, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Décision du CM** : Le Conseil, à l'unanimité des présents vote cette délibération

#### **8°) Création d'un emploi-Avenir :**

Monsieur le maire informe le conseil, que suite à la décision prise en conseil du 18 décembre 2012,

un contrat de travail pour un emploi-Avenir a été signé le 14 février 2013, avec l'intéressé et CAP Emploi. Contrat de 35 heures/semaine, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2013, pour une période de 3 ans. Ce contrat est aidé par l'état à 75%.

M. DESCHAMPS fait remarquer que la commission du personnel n'a pas joué complètement son rôle, dans le choix du candidat.

Après les entretiens, par un nombre limité des membres de la commission, un tableau de synthèse des entretiens avec les appréciations, au regard des critères préalablement définis, aurait du être discuté en commission, pour une décision collective de la commission, pour proposition au maire.

La période d'essai a été fixée à 1 mois : M. Deschamps demande que les tuteurs soient réactifs en cas de problème.

### **8°) Délibération 1313 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2013.**

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2012 (pour info : 58 537,51 €).

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissements suivantes :

Annonce légale pour aliénation des chemins : 448,76 €

Annonce légale pour appel d'offre MOE-école : 793,76 €

Four à micro-ondes CSC : 89,90€

Bureau secrétaire : 1011,82€

Plastifieuse école : 139€

Certificat électronique Chambersign (dématérialisation): 125,58€

**Décision du CM** : Le Conseil, à l'unanimité des présents donne l'autorisation pour le montant de 2 648,82€

Arrivée de M. RENAUD Jean-Pierre à 19h20

### **9°) Délibération 1314 : Modification des statuts du SDE18**

Monsieur le maire donne lecture de la délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Energie du Cher, n° 2012-50 du 23 octobre 2012, relative à la modification des articles 1<sup>er</sup> et 5 de ses statuts. Il propose au conseil municipal d'approuver la modification des statuts tels qu'ils son rédigés en annexe de la délibération.

**Décision du CM** : Le Conseil, à l'unanimité des présents approuve la modification des statuts

### **10°) Délibération 1309 : Chauffage école primaire**

Monsieur le maire demande au responsable de la commission travaux, M. RENAUD Jean-Pierre, d'exposer le sujet.

Après étude de la commission il est proposé de conserver le combustible fuel pour la chaufferie de l'école, pour défaut de rentabilité et de l'adaptation de l'actuelle chaufferie en chaufferie bois. Il est donc prévu de faire installer une chaudière à condensation.

Après examen des offres il est proposé de donner suite au devis n° 1925 du 21 février 2013, de la SARL Bougard, d'un montant de 19 821,45 € H.T.

M. ETIEVE Gilbert précise ce qui a amené la commission à faire ce choix. Après l'exposé des

conclusions de l'étude de faisabilité de création d'une chaufferie bois pour l'école primaire, de l'entreprise Larbre Ingénierie (AMO), les coûts des différentes options sont les suivantes :

Remplacement de la chaudière par une chaudière fuel à condensation 24 000 €

Remplacement de la chaudière par une chaudière bois à plaquettes 51 000 €

Le coût de l'achat de l'énergie est 45% moins cher pour les plaquettes que le fuel.

Le gain annuel sur les achats de plaquettes / fuel serait de 3 000 €

Sur 10 ans, nous pourrions investir 30 000 € (10 x 3K€) de plus pour une chaufferie bois / fuel

Pour un équilibre financier entre les 2 solutions, il faudrait être capable de construire le silo à plaquettes + la transformation de la chaufferie pour 30 000 – (51 000-24 000) soit 13 000 euros.

Nous aurions aussi à rendre inerte la cuve à fuel existante.

C'est 13 K€ ne sont pas suffisants. De plus les délais sont trop courts et il y a des difficultés de construction.

Le choix est donc le remplacement de la chaudière par une chaudière fuel à condensation.

**Décision du CM** : Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité

- APPROUVE le projet présenté, (devis d'un montant de 19 821,45 € H.T.)
- SOLLICITE toutes aides et notamment celle au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux aux montants maximum, pour réaliser ces travaux,
- DECIDE d'autofinancer le montant de travaux restant à la charge de la commune,
- AUTORISE le Maire à signer les marchés de travaux ainsi que tous les documents nécessaires à la poursuite de l'opération notamment les demandes de subventions.

## **11°) Affaires diverses:**

**Voyage pédagogique du collège** : Suite à une demande de subvention, il est convenu de mettre à disposition, à titre gratuit, la salle n°2 du C.S.C., afin de permettre aux parents d'élèves l'organisation d'une rencontre de départs des correspondants étrangers, le vendredi 22 mars 2013.

**La Poste** : Le maire informe le conseil qu'il a reçu Mrs Vidal et Billaud (représentants de La Poste) concernant la fermeture du bureau de poste de Méry-es-bois et avec de nouvelles propositions pour la création d'une agence postale communale. Le maire demandera aux représentants de La Poste de lui communiquer par écrit leurs propositions. Celles-ci seront étudiées par le conseil municipal.

**Modification des rythmes scolaires**: Mme BLENET et M. COUDRAT ont participé à une réunion lundi dernier, d'explication sur la réforme, avec M. Moreau directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale du cher. Il convient de se concerter avec Achères et de réunir les instituteurs et parents d'élèves pour connaître leurs avis. La commission scolaire est en charge de travailler le dossier.

**Informations sur le tourisme**: Les comptes de la taxe de séjour ayant fait apparaître un solde positif, la commission du tourisme de la Communauté de commune a demandé de lui transmettre les projets d'ordre intercommunal, qui pourraient être aidés.

La commune a fait parvenir 2 projets avec une demande de subvention :

- la fête du bois ; 500 €
- l'animation théâtrale de la bibliothèque ; 300 €

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.**